

**DECISION DU MAIRE****08 JUIN 2026**

OBJET : Demande de subvention à la DRAC et à la Région Auvergne-Rhône-Alpes pour les restaurations d'œuvres d'art du musée (FRAR), 2026

VU les articles L-2122.22 et L-2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales qui fixent le cadre dans lequel le Conseil Municipal peut déléguer une partie de ses pouvoirs au Maire, la délibération du Conseil Municipal en date du 21 mars 2026 donnant délégation au Maire et l'arrêté n° 68631 du 24 mars 2026, donnant délégation de signature au profit du Directeur général des services et Directeurs généraux adjoints, notamment pour solliciter toute attribution de subvention, quel qu'en soit le montant.

VU les restaurations d'œuvres d'art réalisées par la Ville de Bourg-en-Bresse et après l'avis favorable des commissions scientifiques régionales émis le 30 octobre 2025 et le 21 avril 2026, ainsi que l'avis favorable de la délégation permanente le 23 mars 2026, subventionnables au titre du FRAR.

VU les dépenses de 32 774,25 euros HT de conservation-restauration, réalisées sur le budget principal de l'exercice 2026, chapitre 21 « immobilisations corporelles », article 21 « comptes d'immobilisation corporelles », imputation 2161 et 21622.

VU le plan de financement ci-après :

PLAN DE FINANCEMENT FRAR (RESTAURATIONS ET CONSERVATIONS PREVENTIVES)
--

DEPENSES		RECETTES		
DOSSIERS / ŒUVRES	MONTANT HT	FINANCEMENT	MONTANT HT	% DE LA DEMANDE
Dossier 1 : <i>"Baigneuse"</i> d'Étienne-Maurice Falconet, inv. 940.68 Avis favorable de la CSR le 30/10/2025	2 450,00 €	SUBVENTION FRAR	1 225,00 €	50%
		<i>Ville de Bourg-en-Bresse</i>	1 225,00 €	50%
Dossier 2 : <i>"Commode Louis XV"</i> , France, Inv. 942.2 Avis favorable de la CSR le 30/10/2025	11 900,00 €	SUBVENTION FRAR	5 950,00 €	50%
		<i>Ville de Bourg-en-Bresse</i>	5 950,00 €	50%
Dossier 3 : <i>"Le prisonnier politique inconnu"</i> de Louis Leygue, Inv. 1999.6.1 Avis favorable de la CSR le 30/10/2025	8 980,00 €	SUBVENTION FRAR	4 490,00 €	50%
		<i>Ville de Bourg-en-Bresse</i>	4 490,00 €	50%

Dossier 4: <i>"Les petits fiancés"</i> de Henry Bonnefoy, Inv. 900.1 Avis favorable de la CSR le 21/04/2026	2 729,17 €	SUBVENTION FRAR	1 364,59 €	50%
		<i>Ville de Bourg-en-Bresse</i>	1 364,59 €	50%
Dossier 5: <i>"Trois cadres néogothiques de canons d'autels"</i> France, Inv. 2026.8.1, 2 et 3 Avis favorable de la CSR le 21/04/2026	1 603,75 €	SUBVENTION FRAR	801,88 €	50%
		<i>Ville de Bourg-en-Bresse</i>	801,88 €	50%
Dossier 6 : <i>"Écriture en masse"</i> de Judith Reigl, 2000.9.1 <i>"Bacchus et Ariane"</i> de Johann Heiss, Inv. 853.47 Avis favorable de la CSR le 21/04/2026	1 383,33 €	SUBVENTION FRAR	691,67 €	50%
		<i>Ville de Bourg-en-Bresse</i>	691,67 €	50%
Dossier 7 : <i>"Marguerite et Philibert"</i> de Richard Serra, Inv. D 958.29 Avis favorable de la CSR le 21/04/2026 <i>"Ensemble de deux sculptures : buste de Marguerite d'Autriche, Inv. 2026.2 et tête de Sainte Catherine, Inv. 2026.9"</i> Avis favorable de la délégation permanente le 23/03/2026	3 728,00 €	SUBVENTION FRAR	1 864,00 €	50%
		<i>Ville de Bourg-en-Bresse</i>	1 864,00 €	50%
TOTAL	32 774,25 €		32 774,25 €	100%
		TOTAL SUBVENTION FRAR	16 387,13 €	50%
		TOTAL CO-FINANCEMENT	16 387,13 €	50%

CONSIDERANT que ce projet peut faire l'objet d'une subvention d'investissement de la part de la Direction régionale des affaires culturelles Auvergne-Rhône-Alpes et de la région Auvergne Rhône-Alpes.

LE MAIRE DE LA VILLE DE BOURG-EN-BRESSE

ARTICLE UNIQUE :

SOLLICITE auprès de la Direction régionale des affaires culturelles Auvergne-Rhône-Alpes et de la Région Auvergne-Rhône-Alpes une subvention d'investissement pour les opérations de conservation-restauration des œuvres d'art du musée au titre du FRAR, au taux maximal de 50%, soit 16 387,13 euros.

Les recettes correspondantes seront imputées sur les crédits ouverts au budget primitif de l'exercice 2026, Chapitre 13 « subvention d'investissement »

Fait à BOURG-EN-BRESSE,

Patrick BOURRASSAUT



Directeur Général des Services